



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, en Marie - salon d'honneur, sous la présidence de M. Florian MAITRE, Maire.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et notamment son article 16,

M. Florian MAITRE, Maire, ouvre la séance après avoir :

- constaté le quorum, vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question,
- cité les pouvoirs reçus.

Il désigne le secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24

Date de convocation du Conseil municipal : 9 février 2024

Présents : Mmes & MM. Chantal ARNAULT (arrivée à 19h40), Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Marie-Madeleine DURAND, Anne-Marie GAZOTTI-PISTONE, Chrystel GILLI-TROQUIER, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Patrick POURCHASSE, Eric REY, Manuel REYNAERT.

Excusés avec pouvoir : Mme Malika TREMBLAY, Patrick FRIZON, Antoinette VIRET et M. Mathias REUSS donnent respectivement pouvoir à Estelle MAZZOLENI, POURCHASSE, MONBEIG et Lionel DARBON

Excusé(s) :

Absent : Eric BERLENGUER – Magali DELOCHE

Secrétaire de séance : Anne-Marie GAZZOTTI-PISTONE

Délibération 2024-09 : Approbation du compte de gestion
--

Le compte de gestion du Trésorier est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion est certifié exact dans ses résultats par le Trésorier avant d'être transmis au Maire ; il est ensuite soumis au vote du conseil municipal qui arrête les comptes.

Considérant que le Compte de Gestion correspond aux Compte Administratif 2023,

Considérant le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délibérés, les bordereaux de titres, de recettes, les bordereaux de mandats pour les comptes de la Commune, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le compte de gestion 2023 sans observation ni réserve.

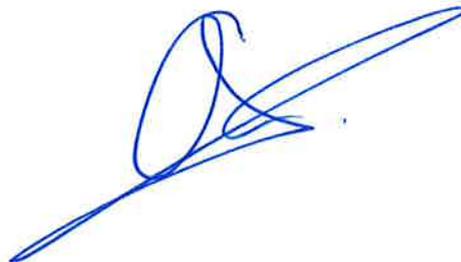
Fait à Grésy-sur-Aix, le 19 février 2024

Le Maire,
Florian MAITRE



A blue ink signature of Florian MAITRE, the Mayor, written over a circular official stamp of the Municipality of Grésy-sur-Aix. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GRESY-SUR-AIX' and 'Savoie' with a star.

Le secrétaire de séance,
Anne-Marie GAZZOTI-PISTONE



A blue ink signature of Anne-Marie GAZZOTI-PISTONE, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.